

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00205

Numéro SIREN : 791 203 078

Nom ou dénomination : AB BOWLING

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003150

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/003150**
n° de gestion : **2013B00205**
n° SIREN : **791 203 078 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 18/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AB BOWLING - Société par actions simplifiée
rue Dieudonné Costes 42160 Andrezieux-bouthéon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



637089

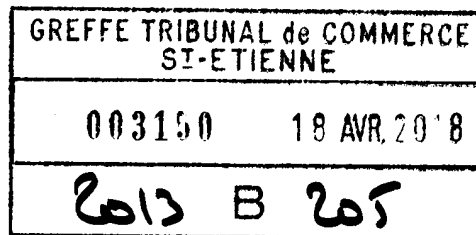
рабоisson



CONSEILS AUX ENTREPRISES & ASSOCIATIONS
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT

Immeuble Eden Roc
6, Place Carnot
42000 SAINT-ETIENNE

Tél : 06 13 50 61 68
laurence.raboisson@raboisson.com



AB BOWLING

Société par actions simplifiée au capital de 55 560 €

Siège social : RUE DIEUDONNE COSTE

42 160 ANDREZIEUX BOUTHEON

R.C.S : SAINT-ETIENNE 791 203 078

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017





Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AB BOWLING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS AB BOWLING à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.



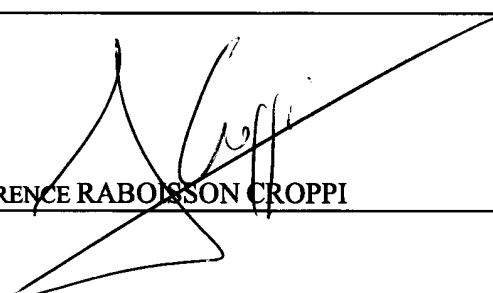
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT ETIENNE, le 22 mars 2018

Le Commissaire aux comptes

SARL LAURENCE.CROPPI



LAURENCE RABOISSON CROPPE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	4 310	2 552	1 758	1 908
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	338 506	138 876	199 630	230 065
	Autres immobilisations corporelles	498 284	202 111	296 173	315 713
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 650		9 650	9 650
TOTAL (II)		850 750	343 539	507 211	557 335
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	11 012		11 012	8 298
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	15 704		15 704	3 691
	Autres créances	20 236		20 236	31 407
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	130 103		130 103	124 391
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 541		4 541	6 287
	TOTAL (III)	181 596		181 596	174 074
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 032 346	343 539	688 807	731 409

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

9 650

(3) dont créances à plus d'un an

u

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	55 560	55 560
	RESERVES		
	Réserve légale	3 548	1 553
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	47 612	9 702
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	58 873	39 905
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	165 593	106 720
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	304 292	402 114
	Emprunts et dettes financières divers	59 221	58 254
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 773	65 947
	Dettes fiscales et sociales	84 929	98 374
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	523 214	624 689
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	688 807	731 409
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		58 872,55	39 905,38
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		324 856	624 689
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			4 002

6

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	349 243		349 243	309 082
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	474 916		474 916	456 174
	Montant net du chiffre d'affaires	824 159		824 159	765 256
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			9 172	5 588
	Autres produits			12	682
	Total des produits d'exploitation (1)			833 343	771 526
	Achats de marchandises			147 567	125 629
	Variation de stock			(2 714)	3 136
	Achats de matières et autres approvisionnements			8 941	4 304
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			246 465	296 821
	Impôts, taxes et versements assimilés			15 648	7 079
	Salaires et traitements			167 304	148 226
	Charges sociales du personnel			47 712	37 737
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			86 289	87 810
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1 865	2 166
	Total des charges d'exploitation (2)			719 077	712 908
RES ULTAT D'EXPLOITATION				114 266	58 619

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		114 266	58 619
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	11 862	15 189
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	11 862	15 189
RESULTAT FINANCIER		(11 862)	(15 189)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		102 404	43 430
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		2 199
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		2 199
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	32 019	845
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	32 019	845
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(32 019)	1 354
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		11 512	4 878
TOTAL DES PRODUITS		833 343	773 725
TOTAL DES CHARGES		774 470	733 820
RESULTAT DE L'EXERCICE		58 873	39 905

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **688 807 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **833 343 euros** et un total **charges** de **774 470 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **58 873 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	4 310					4 310
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 310					4 310

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	333 858		5 813		1 165	338 506
	Instal., agencement, aménagement divers	431 449		2 580			434 029
	Matériel de transport	2 583					2 583
	Matériel de bureau, mobilier	32 735		28 937			61 672
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800 625		37 330		1 165	836 790

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	9 650					9 650
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 650					9 650

TOTAL	814 585		37 330		1 165	850 750
--------------	----------------	--	---------------	--	--------------	----------------

6

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	2 402	150		2 552
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 402	150		2 552
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	103 793	35 083		138 876
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	126 542	44 740		171 282
	Matériel de transport	1 124	517		1 641
	Matériel de bureau, mobilier	23 389	5 799		29 188
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	254 848	86 139		340 987
TOTAL		257 250	86 289		343 539

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	9 650		9 650
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	15 704	15 704	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 672	4 672	
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 274	4 274	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	11 290	11 290	
	Charges constatées d'avances	4 541	4 541	
TOTAL DES CREANCES		50 131	40 481	9 650
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	304 292	105 933	198 358	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	74 773	74 773		
	Personnel et comptes rattachés	21 673	21 673		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 028	39 028		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 248	11 248		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 980	12 980		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	59 221	59 221		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		523 214	324 856	198 358	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		98 332			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		59 221			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Produits à recevoir		650
Autres créances		650
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	650	

6

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	650	2 467	(1 817)	-73,65
TOTAL	650	2 467	(1 817)	-73,65



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		47 598
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		72
<i>INTERETS COURUS/EMP.ETS.CREDIT</i>	72	
Emprunts et dettes financières divers		967
<i>ASSOCIES, INT. COURUS A PAYER</i>	967	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 400
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	17 400	
Dettes fiscales et sociales		29 160
<i>DETTES PROV. POUR CP</i>	10 012	
<i>PRECARITE DUE</i>	445	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CP</i>	3 567	
<i>ORG. SOC. CH/ PRECARITE DUE</i>	98	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	2 058	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	6 367	
<i>ETAT CHARGES A PAYER /SALAIRES</i>	4 461	
<i>TAXE APPRENTISSAGE</i>	2 151	

6

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72	98	(27)	-27,40
Emprunts et dettes financières divers	967	1 152	(185)	-16,07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 400	9 300	8 100	87,10
Dettes fiscales et sociales	29 160	23 825	5 334	22,39
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	47 598	34 376	13 223	38,47

6

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			4 541	4 541
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				4 541

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	4 541	6 287	(1 746)	-27,77
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	4 541	6 287	(1 746)	-27,77

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		55 560,00	1,0000	55 560,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		55 560,00	1,0000	55 560,00

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2017
Emprunts	nantissement sur fonds de commerce	OSEO	650 000	304 220
		TOTAL	650 000	304 220

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé.

Il est pris en compte dès la fin d'une année civile, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 649

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de 11 304 euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

AB BOWLING
Société par actions simplifiée
au capital de 55 560 euros
« le Platinium » rue Dieudonné Costes
42 160 ANDREZIEUX BOUTHEON
RCS Saint-Etienne n° 791 203 078

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 6 avril,
A quatorze heures trente,

Les associés de la société AB BOWLING, société par actions simplifiée au capital de 55 560 euros, divisé en 55 560 actions de 1 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Olivier COLOMB, préside la réunion en sa qualité de Président de la société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président permet de constater que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La SARL LAURENCE CROPPI, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée est présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président sur l'activité de la Société, sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, ainsi que lecture du rapport du Commissaire aux comptes et rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Approbation desdits comptes; quitus au Président ;
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Autorisation d'emprunter à hauteur de 400 000 euros auprès du Crédit Agricole et de garantir l'emprunt ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la convocation adressée à chaque associé et aux Commissaires aux Comptes ;
- le rapport du Président sur l'activité de la Société
- le rapport spécial sur les conventions réglementées
- le rapport du Commissaire aux Comptes ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 58 873 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante:

- 5 % à la réserve légale : 2 943 euros,
- Au poste « Autres réserves » : 55 930 euros

TOTAL égal au bénéfice de l'exercice : 58 873 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons de constater qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention n'a été régularisée durant l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés ayant été informée du projet de rachat du fonds de commerce de la société BM BOWLING, autorise la société à contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LOIRE HAUTE-LOIRE un crédit d'un montant de 400 000 euros et de garantir le remboursement dudit emprunt en affectant en nantissement le fonds de commerce acquis. L'assemblée approuve également le blocage des comptes courants des associés en garantie dudit emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

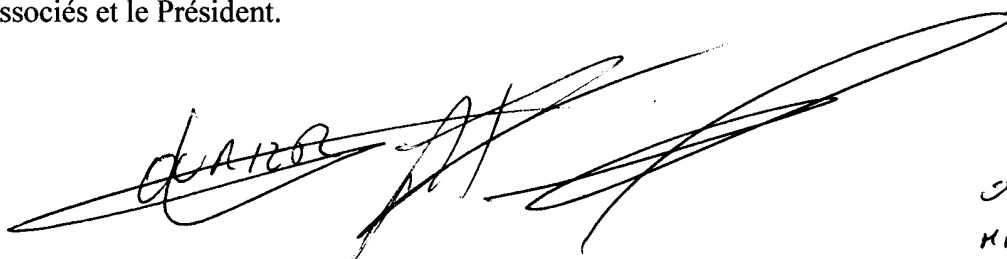
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et le Président.



AB BOWLING
Société par actions simplifiée
au capital de 55 560 euros
« le Platinium » rue Dieudonné Costes
42 160 ANDREZIEUX BOUTHEON
RCS Saint-Etienne n° 791 203 078

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE des ASSOCIES
Du 6 avril 2018

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

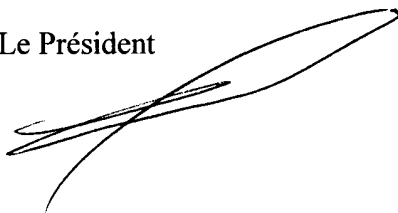
- 5 % à la réserve légale : 2 943 euros,
- Au poste « Autres réserves » : 55 930 euros

TOTAL égal au bénéfice de l'exercice : 58 873 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président



PROCURATION

Je soussigné : **Olivier COLOMB** ;

Demeurant : 10 chemin du Puy Blanc, 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT;

Agissant en qualité de Président de la **SAS AB BOWLING** ;

Société au capital de 55 560 euros, dont le siège est fixé à ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire), « le Platinium », rue Dieudonné Costes, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 790 260 855

Constitue par les présentes pour mandataire spécial :

Maître Delphine BOUVARD-DECOT, Avocat,

Demeurant « le Platinium », rue Dieudonné Costes, 42160 Andrézieux-Bouthéon ;

De faire pour moi et en mon nom, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des registres.

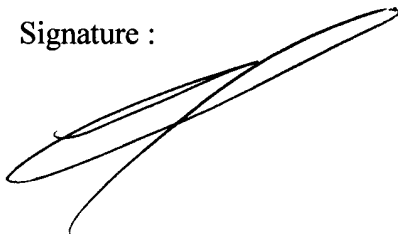
En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à ANDREZIEUX

Le

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the 'Signature :' label.